



Grandes Cultures – Pommes de terre – Légumes industriels

N° 12

28/04/26

A RETENIR (CTRL – CLIC POUR SUIVRE LE LIEN) :

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Région Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, il ne peut se substituer à une observation personnelle dans sa parcelle.

Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.

Pour vous abonner faites votre demande à ecophyto@idf.chambagri.fr en spécifiant la filière.

Colza : [stade G3](#) « 10 premières siliques ont une longueur supérieure à 4 cm » à G4 « 10 premières siliques bosselées ». [Maintien des signalements de présence de charançons des siliques ainsi que des pucerons cendrés.](#)

Blé : [dernière feuille pointante \(DFP\) et plus.](#) Les risques septoriose, rouille jaune et rouille brune sont stables.

Orge d'hiver : [gonflement à épiaison.](#) Premiers signalements de ramulariose.

Orge de printemps : [épi 1cm à 1 nœud.](#) Premiers signalements d'helminthosporiose. Présence de rouille naine et de rhynchosporiose.

Betterave : [pression toujours importante en pucerons verts aptères et en altises.](#) Observations de coccinelles et d'araignées auxiliaires.

Maïs : [stade levée à 3 feuilles.](#)

Pois d'hiver : [début floraison à jeunes gousses d'au moins 2 cm, premières captures de tordeuses.](#)

METEO

STATION DE LIEUSAIN (77)

	mar. 28	mer. 29	jeu. 30	ven. 1	sam. 2	dim. 3	lun. 4
☀️	☀️	☀️	☀️	☁️	☁️	☁️	☁️
☔	0	0	0	0.1	0.5	4.2	5.2
💧	38 / 67	29 / 61	26 / 45	36 / 85	36 / 100	64 / 100	42 / 100
🌡️	10 / 22	13 / 24	10 / 24	12 / 24	12 / 23	12 / 20	10 / 20

Source : Sencrop - Modèle : METEOBLUE

COLZA

21 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

STADES

Les conditions climatiques favorables ont permis la poursuite du développement des colzas. Les parcelles les moins avancées sont au stade G3 « 10 premières siliques ont une longueur

Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**

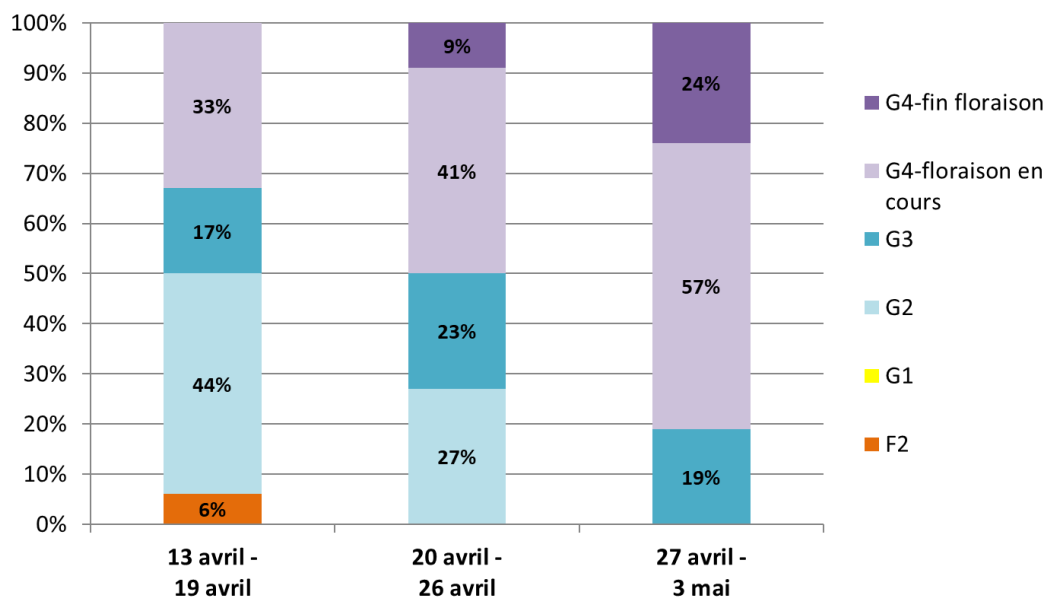
GOUVERNEMENT
Écologie
Transition
Numérique



**La stratégie
écophyto 2030**
Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

supérieure à 4 cm ». 81 % des parcelles sont au stade « G4- 10 premières siliques bosselées ». La floraison est terminée dans 24 % des parcelles du réseau.

Répartition des stades (%) par semaine d'observation dans le réseau BSV IDF - printemps 2026



G- Formation des siliques

Stade G1 (65) : chute des premiers pétales. Les 10 premières siliques ont une longueur inférieure à 2 cm.

La floraison des inflorescences secondaires commence à ce stade (voir ci-contre).

Stade G2 (71) : les 10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm.

Stade G3 (72) : les 10 premières siliques ont une longueur supérieure à 4 cm.

Stade G4 (73) : les 10 premières siliques sont bosselées (voir ci-contre).

Stade G5 (81) : grains colorés

RAVAGEURS

Charançons des siliques



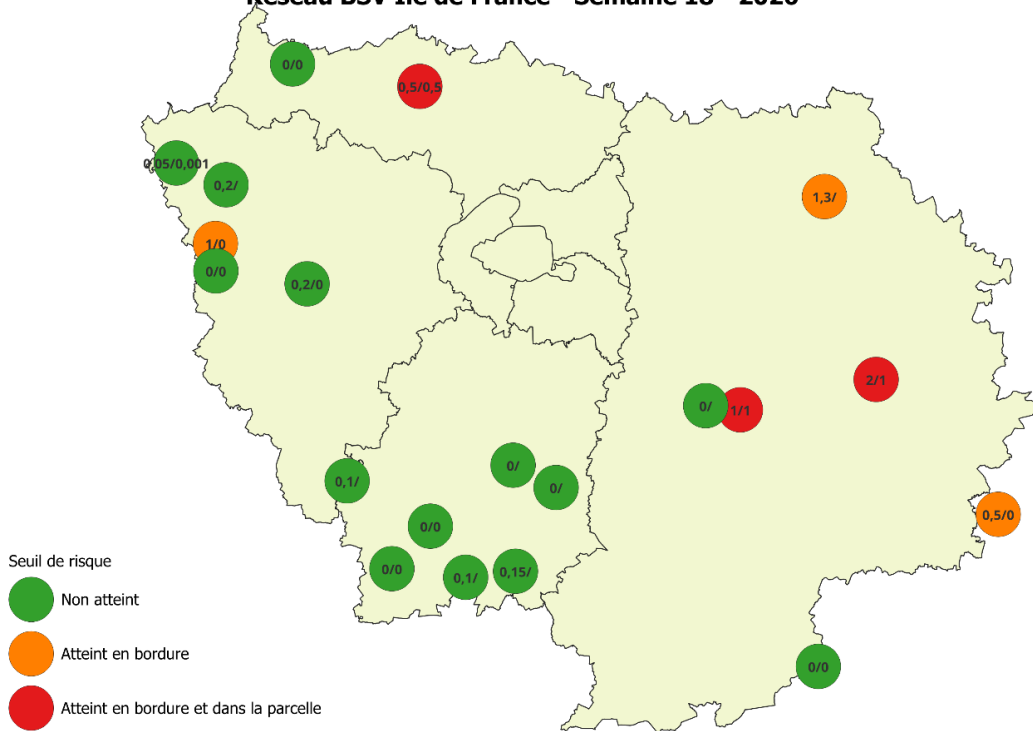
Toutes les parcelles du réseau sont au stade de sensibilité. Les **conditions climatiques sont favorables** au vol des charançons des siliques. 20 parcelles ont été observées cette semaine, dont 12 (60 %) avec présence d'individus en Bordure de parcelles.

Pour les individus à l'intérieur des parcelles, 4 parcelles remontent une présence parmi les 12 observées (33 %).



Source : Terres Inovia

**Charançons des siliques - nombre moyen par plante (en bordure / en parcelle)
Réseau BSV Ile de France - Semaine 18 - 2026**



Le seuil indicatif de risque (0,5 individu par plante) est atteint :

- Dans 3 parcelles en bordure ;
- Dans 3 parcelles pour les observations au sein des parcelles.

Les observations sont en baisse par rapport à la semaine dernière :

- En bordure : 0,36 individu / plante contre 0,55 individu / plante ;
- En parcelle : 0,21 individu / plante contre 0,28 individu / plante.

Le **charançon des siliques n'est pas nuisible directement**. Il perfore les jeunes siliques pour s'alimenter ou pondre, ce qui crée une ouverture permettant ensuite à la cécidomyie d'y pondre ses œufs. Les larves de cécidomyies provoqueront l'éclatement des siliques induisant ainsi des pertes de rendement. La stratégie de lutte vise le charançon compte tenu de l'absence de lutte directement utilisable sur les cécidomyies.

Dans un premier temps, la lutte peut s'envisager uniquement sur les bordures sur lesquelles se concentrent les premiers vols de charançons et les plus exposées au vol de cécidomyies. Cependant, la colonisation tendra à gagner l'intérieur des parcelles lors de vols très importants ou lors de la succession de plusieurs vols. Le raisonnement de la lutte contre ce ravageur doit également tenir compte du matériel présent sur l'exploitation, qui pourrait engendrer plus de casse de végétation que la nuisibilité réelle du ravageur.

A RETENIR

Risque : moyen.

Stade de sensibilité : du stade G1 au stade G4, 100 % des parcelles au stade de sensibilité.

Seuil indicatif de risque : 1 charançon pour 2 plantes (= 0,5 charançon par plante à l'intérieur de la parcelle).

• Pucerons cendrés



5 signalements de colonies de pucerons en bordure cette semaine (20 parcelles observées) :

- Fontenay-Mauvoisin (78) : 0,2 colonie / m² ;
- Lommoye (78) : 0,005 colonie / m² ;
- Méré (78) : 0,1 colonie / m² ;
- Gironville-sur-Essonne (91) : 0,1 colonie / m² ;
- Mondeville (91) : 0,25 colonie / m².

Il n'y a pas de dépassement du seuil indicatif de risque (2 colonies / m²).

Les colonies de pucerons cendrés provoquent des avortements des siliques et de l'échaudage. La nuisibilité peut être importante en cas d'arrivée précoce. La présence d'auxiliaires limite naturellement les infestations.

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

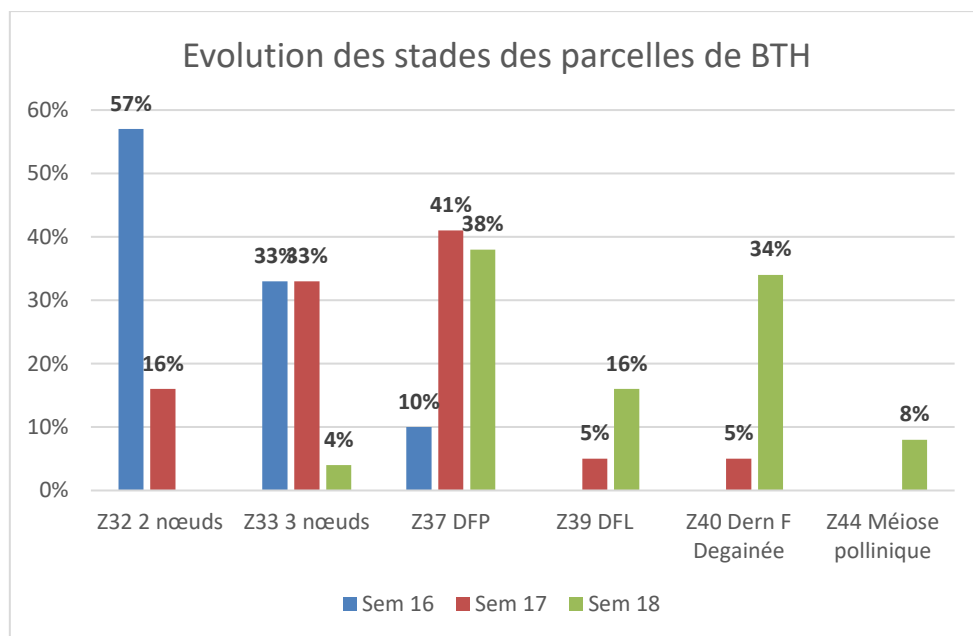
Stade de sensibilité : du stade G1 au stade G5, 100 % des parcelles au stade de sensibilité.

Seuil indicatif de risque : 2 colonies visibles par m² en bordure de parcelle.

BLE

24 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

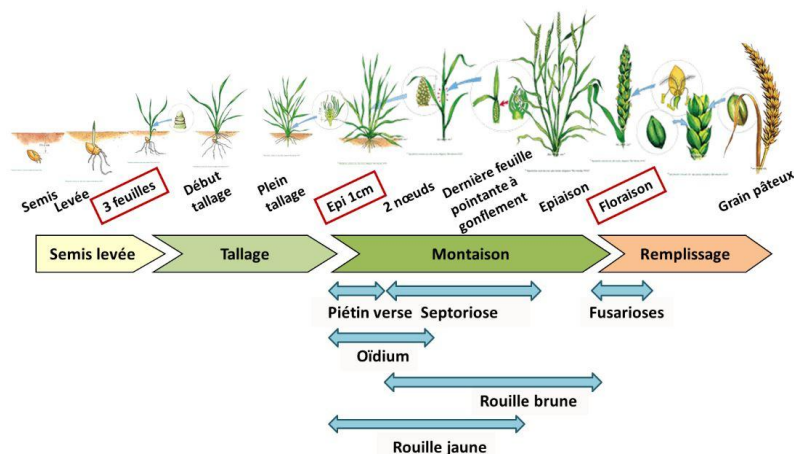
STADES



Cette semaine dans le réseau BSV, 38 % des parcelles sont au stade dernière feuille pointante (DFP). Les autres parcelles dépassent ce stade.

MALADIES

Rappel des périodes de sensibilité des maladies sur blé (Source Arvalis) :



Vous pouvez modéliser le risque maladie de vos parcelles grâce à l'outil **Baromètre Maladies blé tendre** d'Arvalis : <https://barometre-maladies.arvalis-infos.fr/bletendre/>

Cette semaine, pour les variétés suivantes, sans labour et en précédent blé, les risques sont les suivants :

BAROMETRE ARVALIS		CHEVIGNON 15/10			PRESTANCE 25/10		
		SEPTO	RJ	RB	SEPTO	RJ	RB
		77000	MELUN	Modéré	Modéré	Modéré	Fort
91720	BOIGNEVILLE	Modéré	Fort	Modéré	Fort	Fort	
78200	MAGNANVILLE	Fort	Fort	Modéré	Fort	Modéré	
95000	CERGY	Modéré	Modéré	Modéré	Fort	Modéré	

Risque faible
Risque modéré
Risque fort

Cette semaine le risque septoriose est stable. Il est modéré pour la variété CHEVIGNON alors qu'il est fort pour la variété PRESTANCE. Le risque rouille jaune et rouille brune reste identique à la semaine dernière.



La septoriose est toujours observée dans le réseau (12 parcelles avec symptômes soit 50 %). Le nombre de parcelles concernées diminue car les stades avancent et la maladie reste cantonnée aux feuilles basses.

Stade	Nb de parcelles	Variété	Note	F2 du moment touchées	F3 du moment touchées	Lieux	Seuil
3 nœuds	1	PONDOR	6,5 peu sensibles	20 %	100 %	95	Non dépassé
DFP	3	CHEVIGNON	6 peu sensibles	0-0-40 %	100-95-90 %	91-91-91	Dépassé
	1	PRESTANCE	6,5 peu sensibles	30 %	40 %	91	Non dépassé
	1	KWS PERCEPTIUM	6,5 peu sensibles	0 %	40 %	77	Non dépassé
DFE	2	CHEVIGNON	6 peu sensibles	70-0 %	90-10 %	91-91	½ Dépassé
	1	RGT LOOKEO	6 peu sensibles	10 %	30 %	10	Non dépassé
	2	PONDOR	6,5 peu sensibles	0 %	10 %	78	Non dépassé
	1	SU HORIZON	6,5 peu sensibles	65 %	95 %	91	Dépassé
	1	KWS SPHERE	6,5 peu sensibles	0 %	10 %	77	Non dépassé

Importante évolution sur la variété CHEVIGNON qui dépasse le seuil pour 5 parcelles sur 6.

A RETENIR

Risque : moyen

Seuil indicatif de risque à F1 pointante :
20 % des F3 déployées (F4 déf) pour les variétés sensibles et 50 % F3 déployées (F4 déf) pour les variétés résistantes.

Seuil indicatif de risque à F1 étalée :
20 % des F3 déployées (F3 déf) pour les variétés sensibles et 50 % F3 déployées (F3 déf) pour les variétés résistantes.



Quatre signalements de rouille jaune. Les variétés concernées sont RGT LOOKEO à Fontenay-de-Bossery (10 limitrophe 77), PONDOR à Saint-Illiers-la-Ville (78), PRESTANCE à Abbéville-la-Rivière (91) et KWS PERCPETIUM à Sancy-les-Provins (77).

A RETENIR

Observations à partir du stade épi 1cm.

Risque : faible à moyen.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles à assez sensibles (note ≤ 6) dès les premiers foyers actifs présents.

Variétés assez résistantes (note > 6) à partir de 2 nœuds dès l'apparition de la maladie.

• Rouille brune



Quatre signalements de rouille brune dans le réseau cette semaine. Trois parcelles sont de la variété CHEVIGNON et sont situées à Saint-Vrain (91), Boigneville (91) et Courdimanche-sur-Essonne (91).

La quatrième est PRESTANCE située à Abbéville-la-Rivière (91).

A RETENIR

Risque : moyen, à partir du stade 2 nœuds.

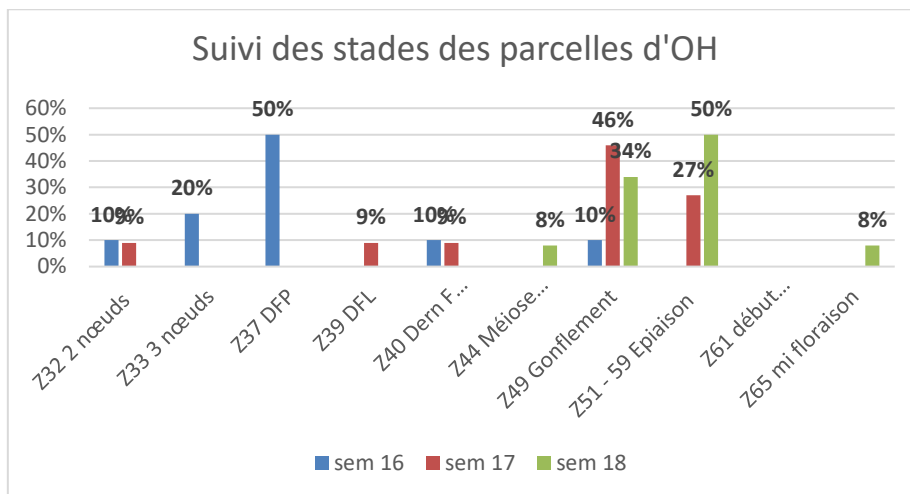
Nuisibilité aléatoire selon la variété et la date d'apparition.

Intervenir dès l'apparition des premières pustules sur l'une des 3 dernières feuilles.

ORGE D'HIVER

10 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

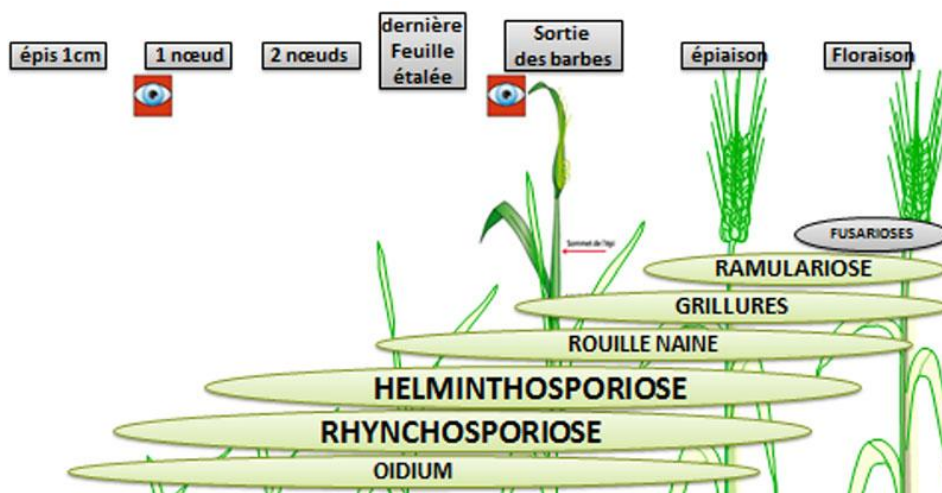
STADES



Cette semaine 50 % des parcelles sont en cours d'épiaison.

MALADIES

Rappel des périodes de sensibilité maladie de l'orge d'hiver (Source Arvalis) :



• Oïdium



1 parcelle à Herbeville (78) signale la maladie sur 10 % des F3.

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Observations à partir du stade épi 1 cm : observez les 3 feuilles supérieures bien dégagées sur 20 tiges principales, soit 60 feuilles.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles : si plus de 20 % de feuilles atteintes sur un des étages (5 % de pustules sur plus de 4 feuilles sur 20).

Variétés moyennement et peu sensibles (note > 5) : si plus de 50 % de feuilles atteintes sur un des étages (5 % de pustules sur plus de 10 feuilles sur 20).

• Helminthosporiose



6 parcelles déclarent la maladie dans le réseau soit 50 % des parcelles. Les variétés concernées sont les suivantes :

Lieu	Variété	Note	F1 touchées	F2 touchées	F3 touchées	Seuil
Saint-Illiers-la-Ville (78)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	10 %	20 %	30 %	Dépassé
Boigneville (91)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	0 %	10 %	20 %	Dépassé
Saint-Escobille (91)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	0 %	5 %	15 %	Non dépassé
Herbeville (78)	KWS FARO	6 (peu sensible)	0 %	0 %	10 %	Non dépassé
Villiers-Adam (95)	LG ZORICA	6 (peu sensible)	0 %	10 %	0 %	Non dépassé
Courdimanche-sur-Essonne (91)	RGT PLANET	4 (assez sensible)	5 %	NR	NR	-

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Risque à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles à assez sensibles : 10 % de feuilles atteintes.

Variétés tolérantes : 25 % de feuilles atteintes.

• Rhynchosporiose



La maladie est présente dans 4 parcelles du réseau :

Lieu	Variété	Note	F1 touchées	F2 touchées	F3 touchées
Boigneville (91)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	10 %	10 %	10 %
Saint-Escobille (91)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	25 %	40 %	75 %
Herbeville (78)	KWS FARO	5 (assez sensible à peu sensible)	0 %	0 %	10 %
Voisenon (77)	KWS FARO	5 (assez sensible à peu sensible)	0 %	0 %	20 %

A RETENIR

Risque moyen, à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles : 10 % de feuilles atteintes et plus de 5 jours de pluies > 1 mm.

Variétés moyennement et peu sensibles : 10 % de feuilles atteintes et plus de 7 jours de pluies > 1 mm.

• Rouille naine



La rouille naine est présente dans 5 parcelles du réseau dont 2 dépassent le seuil indicatif de risque :

Lieu	Variété	Note	F1 touchées	F2 touchées	F3 touchées	Seuil
Saint-Illiers-la-Ville (78)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	0 %	0 %	10 %	Non dépassé
Boigneville (91)	CARROUSEL	6 (peu sensible)	10 %	90 %	100 %	Dépassé
Herbeville (78)	KWS FARO	5 (assez sensible à peu sensible)	0 %	0 %	10 %	Non dépassé
Choisy-en-Brie (77)	KWS FARO	5 (assez sensible à peu sensible)	0 %	0 %	10 %	Non dépassé
Courdimanche-sur-Essonne (91)	RGT PLANET	5 (assez sensible à peu sensible)	0 %	10 %	55 %	Dépassé

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Risque à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles à assez sensibles : 10 % de feuilles atteintes.

Variétés tolérantes : 50 % de feuilles atteintes.

• Ramulariose



Les premiers symptômes de ramulariose sont observés à Saint-Illiers-la-Ville (78) sur la variété CARROUSEL et à Cerneux (77) sur la variété KWS FARO.

L'arrivée de la maladie est précoce.

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Risque à partir du stade sortie des barbes.

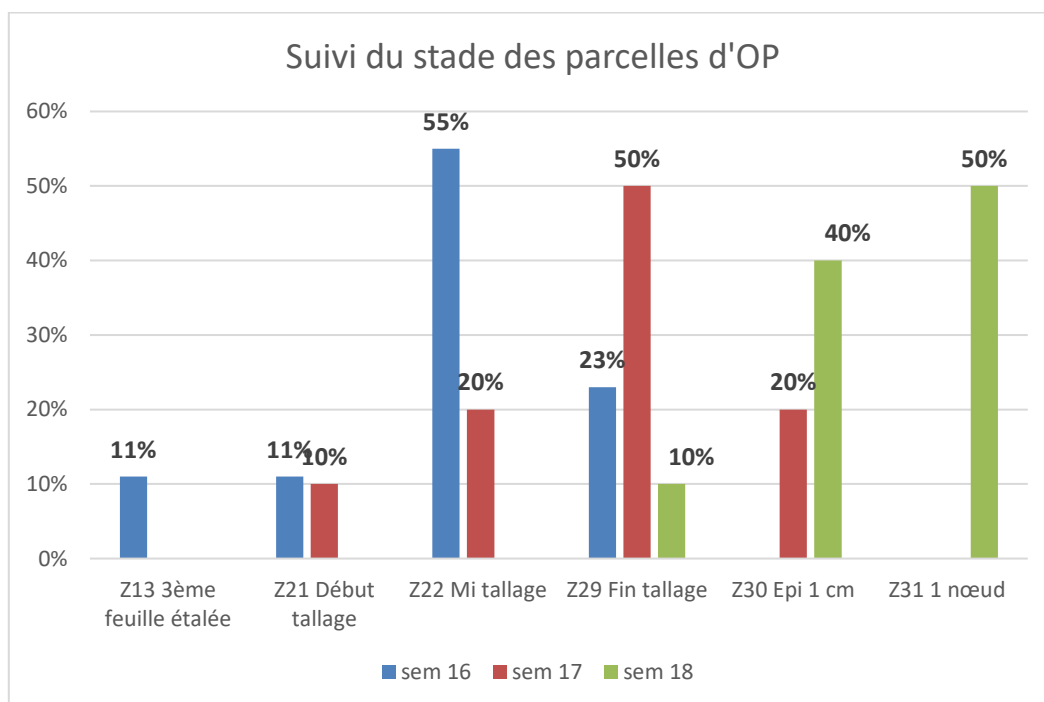
Seuil indicatif de risque :

Pas de seuil pour cette maladie.

ORGE DE PRINTEMPS

10 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

STADES



La croissance rapide des orges de printemps continue. 50 % des parcelles sont au stade 1 nœud.

• Rhynchosporiose



La rhynchosporiose est observée sur 5 % des F2 et 15 % des F3 à Abbéville-la-Rivière (91) sur la variété RGT PLANET.

A RETENIR

Risque moyen, à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles : 10 % de feuilles atteintes et plus de 5 jours de pluies > 1 mm.

Variétés moyennement et peu sensibles : 10 % de feuilles atteintes et plus de 7 jours de pluies > 1 mm.

• Rouille naine



Deux nouveaux signalements de rouille naine dans le réseau. Trois parcelles de variété RGT PLANET sont concernées par la maladie. A Saint-Vrain (91) et Abbéville-la-Rivière (91), 10 et 5 % des F3 sont touchées.

A Courdimanche-sur-Essonne (91) la maladie est plus présente avec 25 % des F1 et F2 et 15 % des F3 touchées.

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Risque à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles à assez sensibles : 10 % de feuilles atteintes.

Variétés tolérantes : 50 % de feuilles atteintes.

• Helminthosporiose



Premiers signalements d'helminthosporiose sur deux parcelles de variété RGT PLANET.

La maladie est présente sur le feuillage à Guillerval (91) et Abbéville-la-Rivière (91).

A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Risque à partir du stade 1 nœud.

Seuil indicatif de risque :

Variétés sensibles à assez sensibles : 10 % de feuilles atteintes.

Variétés tolérantes : 25 % de feuilles atteintes.

BETTERAVE

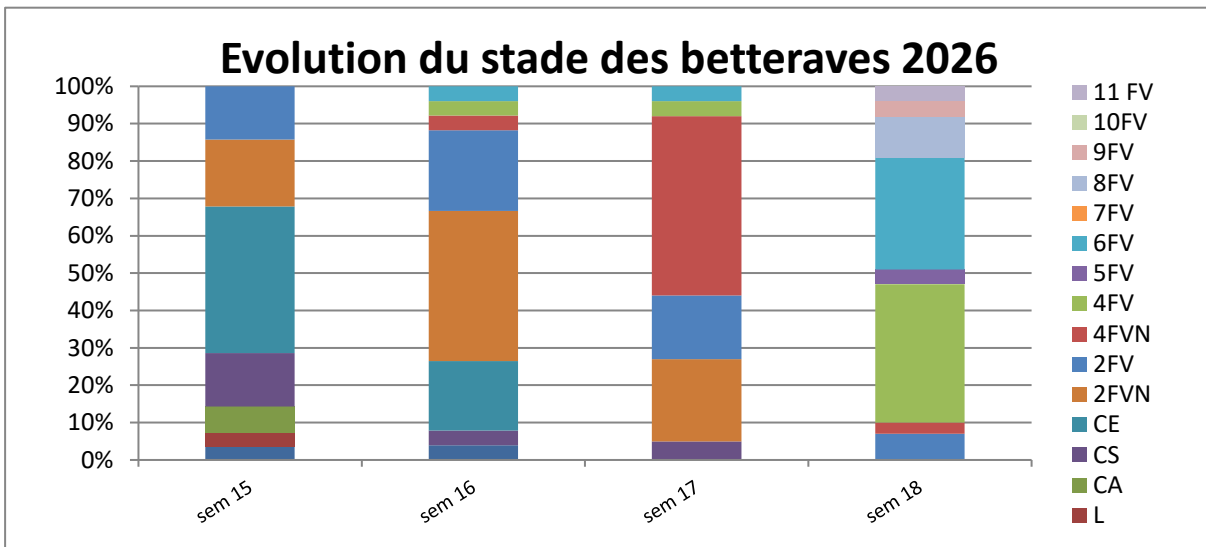
27 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

STADES

Dans les 27 parcelles renseignées :

- 7 % : 2 feuilles vraies,
- 4 % : 4 feuilles naissantes,
- 37 % : 4 feuilles vraies,
- 4 % : 5 feuilles vraies,
- 30 % : 6 Feuilles vraies,
- 11 % : 8 feuilles vraies,
- 4 % : 9 feuilles vraies,

- 4 % : 11 feuilles vraies.



Ravageurs

Pucerons



23 parcelles ont renseigné des informations **sur les pucerons verts aptères** :

Pour les parcelles n'ayant pas reçu d'aphicides :

- 4 % des parcelles en sont dépourvues,
- 4 % ont des pucerons, tout en étant sous le seuil indicatif de risque du premier traitement,
- 9 % sont au seuil indicatif de risque du T1.

Pour les parcelles ayant reçu un premier traitement aphicide :

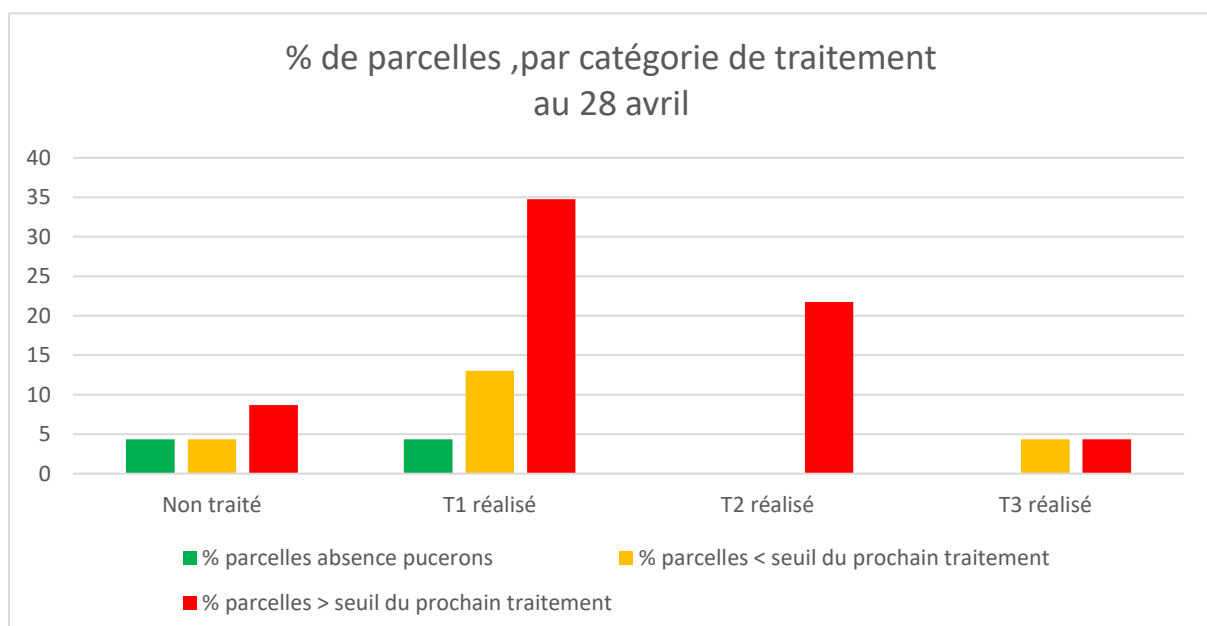
- 4 % des parcelles sont dépourvues de pucerons,
- 13 % ont des pucerons mais sous le seuil d'intervention du second traitement,
- 35 % des parcelles sont au seuil du second traitement.

Pour les parcelles ayant reçu un deuxième traitement aphicide :

- 0 % des parcelles sont dépourvues de pucerons,
- 0 % ont des pucerons mais sous le seuil d'intervention du second traitement,
- 22 % des parcelles sont au seuil du troisième traitement.

2 parcelles ont reçu un troisième traitement la semaine dernière :

- 1 parcelle a de nouveau des pucerons mais sous le seuil d'intervention du prochain traitement (Crisenoy, 77),
- 1 parcelle est au seuil du quatrième traitement (Soisy-sur-Ecole, 91)



Une carte interactive actualisée est disponible sur le site de l'ITB

<http://alerte.itbfr.org/pucerons/>

A RETENIR

Risque : fort avec des températures élevées et l'absence de précipitations annoncées.

Stade de sensibilité pucerons : de la levée à couverture. **Seuil indicatif de risque** :

-Pucerons verts uniquement (*Myzus persicae*) : 10 % de plantes colonisées par un aptère,

-Pucerons verts et noirs (*Aphis fabae*) présents en même temps : 10 % de plantes colonisées par l'un **ou** par l'autre.

• Auxiliaires

Quelques auxiliaires ont été observés dans 6 parcelles avec des coccinelles larves et adultes, des araignées et des champignons entomophthoraux.

• Limaces

Pas de dégâts de limaces signalés cette semaine.



A RETENIR

Risque : faible.

Stade de sensibilité : levée à 4 feuilles.

Seuil indicatif de risque : en cas de conditions favorables et d'observation d'une limace noire ou quatre limaces grises par m².

• Altises

12 parcelles informent des symptômes d'altises allant de 4 % de betteraves touchées (Grandpuits, 77) à 95 % (Joigny 89) et une moyenne de 37 %.



A RETENIR

Risque : moyen voire fort dans certaines parcelles peu poussantes.

Stade de sensibilité : levée à couverture du sol.

Seuil indicatif de risque : 30 % des feuilles avec nombreuses piqûres.

POIS D'HIVER

2 PARCELLES OBSERVEES DANS LE RESEAU

STADES

Les parcelles sont au stade début floraison à jeunes gousses d'au moins 2 cm.

MALADIES

• Ascochyte

1 parcelle signale la présence de cette maladie en faible intensité mais avec 50 % de plantes touchées, elle se situe à Bellot (77).



A RETENIR

Risque : faible à moyen.

Stade de sensibilité : à partir de 9 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20 % sur feuilles basses ou 5 % sur feuilles hautes.

RAVAGEURS

• Tordeuses

1 parcelle située à Videlles (91) signale la capture de 51 papillons.



A RETENIR

Risque : faible.

Stade de sensibilité : à partir de début floraison.

Seuil indicatif de risque : 400 captures cumulées pour l'alimentation animale.
100 captures cumulées pour l'alimentation humaine.

• Pucerons verts



La présence de pucerons verts en faible intensité (1 à 10 individus par plante) est signalée à Videlles (91).

A RETENIR

Risque : faible.

Stade de sensibilité : boutons floraux à fin floraison + 2 - 3 semaines.

Seuil indicatif de risque : 10 pucerons par plante.

Vous trouverez sur le site de la DRIA AF les fiches des Organismes Réglementés de la filière :

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/filiere-grandes-cultures-r739.html>,

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/filiere-pomme-de-terre-r737.html>

Les notes nationales de biodiversité sont consultables sous <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/notes-nationales-biodiversite-r607.html>

Pour en savoir plus sur :

-Les résistances : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

-Les produits de biocontrôle : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/liste-officielle-biocontrrole-avril-2023-a1709.html>

-Les adventices : <https://www.infloweb.fr/>

• Observations :

AGRICULTEURS, COOP 110 BOURGOGNE, CERESIA, ARVALIS, CARIDF, CENTREXPPE, COOPERATIVE ILE DE FRANCE SUD, COOP SEVEPI, COOP VALFRANCE, Ets MARCHAIS Ets SOUFFLET AGRICULTURE, FREDON IDF, ITB IDF, SRAL, SUCRERIE CRISTAL UNION, SUCRERIE DE TEREOS, TERRES INOVIA.

• Rédaction :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE DE FRANCE : Hugues BERGAMINI, Nicolas GREAUME, Mathilde GUILLOUX, Clément LECLERCQ, Claire TURILLON.

FREDON Ile de France : Céline GUILLEM.

• Comité de relecture :

ARVALIS, Chambre d'Agriculture de Région Île de France, TERRES INOVIA, ITB, SRAL.

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cllic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cllic](#))

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cllic-site ecophytopic](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

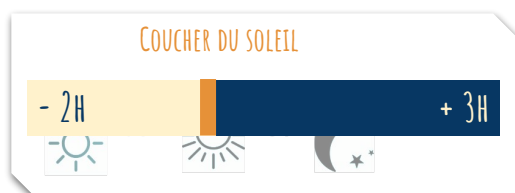
1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\) - clic](#)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹ Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)